

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (91/155/CEE)

Édition 2

Date de la dernière révision : 18 mai 2012


Page 1 de 4

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

TCR COMPOSITES 219 North 530 West Ogden, Utah 84404	Numéro de téléphone d'urgence (801) 622-3800 Informations produit (800) 827-3746
---	---

NOM : TCR™ Prepregs  
DESCRIPTION : Fibres de renfort (carbone, verre, aramide, etc.) recouvertes d'une résine époxyde qui a partiellement réagi. Le produit se présente sous différentes formes : étoupe, mèche, étoffes grande largeur tissées et cousues, carpepe, tresse et lance unidirectionnelle.  
UTILISATION : TCR™ Prepregs sont utilisés comme matières premières de base dans la fabrication de pièces composites.

## 2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédients	N°EINECS	N°CAS	Pourcentage (poids/poids)	Phrases R	Phrases S	Symboles
Résine TCR™	†	†	15-50	R36/38, R41, R42/43	S23 S24 S25	 Xn
Renfort*	†	†	50-85	Aucune	Aucune	Pas soumis à la classification

NE : Non établi

† : TCR Composites, Inc. Proprietary

Xn : Nocif

\* : Les matériaux de renfort incluent le carbone, la fibre de verre, l'aramide et d'autres matériaux à base de filaments.

## 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Limites d'exposition :** Aucune limite d'exposition n'a été établie pour cette substance. Les propriétés physiques, chimiques et toxicologiques n'ont pas été totalement examinées. Le risque d'exposition est minimal avec la substance prepreg dans des conditions normales de manipulation et de traitement.

**Effets de l'exposition :**

**Inhalation :** Peut engendrer une irritation des voies respiratoires supérieures. Peut engendrer une sensibilisation causant une réaction de type allergique.

**Yeux :** Irritant pour les yeux par contact direct ou suite à l'exposition à des vapeurs.

**Peau :** Peut engendrer une irritation de la peau. Peut engendrer une sensibilisation de la peau causant une réaction/des symptômes de type allergique.

**Ingestion :** Inconnu

**Maladies existantes pouvant être aggravées :** Maladies cutanées et respiratoires existantes.

## 4. PREMIERS SECOURS

**Inhalation :** Déplacer la personne à l'air frais. Faire la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène si nécessaire. Contacter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux :** Rincer immédiatement à l'eau pendant 15 minutes tout en maintenant les paupières ouvertes. Contacter un médecin.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (91/155/CEE)

Édition 2

Date de la dernière révision : 18 mai 2012

Page 2 de 4

**En cas de contact avec la peau** : Enlever les vêtements contaminés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Contacter un médecin.

**Ingestion** : Pas de dangers attendus liés à l'ingestion.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE** : Porter des vêtements de protection et un équipement de protection individuel comprenant un appareil respiratoire lors de la lutte contre l'incendie.

**MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS** : Agents halogénés, dioxyde de carbone, mousse et jet d'eau ou eau pulvérisée.

**DANGERS INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION** : Phosphine, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxyde d'azote et d'autres produits toxiques peuvent être libérés en cas d'incendie.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Mesures à prendre si le conteneur est endommagé ou si la substance est répandue** : Porter des vêtements de protection et des gants imperméables lors de la manipulation de rouleaux du matériau prepreg. Ventiler correctement et porter un équipement de protection individuel adapté. Ramasser et éliminer les déchets conformément aux directives en matière d'environnement des États membres de l'Union Européenne (UE).

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Stocker à la température ambiante du dépôt dans des emballages en plastique fermés. Porter une protection des yeux et de la peau lors de la manipulation du matériau. Assurer une ventilation appropriée. Respecter des pratiques d'hygiène personnelle adaptées comme le fait de se laver les mains et le visage après avoir manipulé le matériau.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**VENTILATION** : Utiliser une ventilation aspirante locale ou générale afin de minimiser le risque potentiel d'inhalation.

**PROTECTION RESPIRATOIRE** : Porter une protection respiratoire adaptée en l'absence de ventilation appropriée.

**GANTS DE PROTECTION** : Porter des gants imperméables et résistants à ce produit. Des gants en latex, en polychlorure de vinyle ou en matériaux similaires sont adaptés à des conditions typiques de traitement.

**PROTECTION DES YEUX** : Des lunettes de sécurité dotées de protections latérales doivent être portées pour toutes les opérations industrielles.

**AUTRES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION** : Porter des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau. Les vêtements de protection doivent être lavés séparément des vêtements personnels. L'accès à un lave-œil ou à une douche oculaire est recommandé.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**ASPECT** : Le matériau prepreg est légèrement collant avec une apparence dominée par une fibre de renfort.

**COULEUR** : La fibre de renfort peut être bleue, jaune ou couleur crème.

**ODEUR** : Indéterminée.

**pH** : Indéterminé.

**AUTRES DONNÉES** :

**DENSITÉ (H<sub>2</sub>O = 1)** : 1,3 – 2,2

**SOLUBILITÉ DANS L'EAU** : Légèrement soluble.

**PRESSION DE VAPEUR** : Négligeable.

**POINT D'ÉCLAIR** : > 94°C.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ** : Stable à température ambiante.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (91/155/CEE)

Édition 2

Date de la dernière révision : 18 mai 2012

Page 3 de 4

**CONDITIONS À ÉVITER** : Réchauffement non contrôlé supérieur à 74°C.

**MATIÈRES À ÉVITER** : Incompatible avec les bases, les oxydants forts, les acides, les amines, les thiols et la chaleur excessive.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX** : Une combustion incomplète peut produire de la phosphine, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes d'azote et d'autres produits nocifs.

**POLYMÉRISATION DANGEREUSE** : Polymérise à des températures supérieures à 74°C.

**AUTRES DANGERS** : Indéterminé.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**TOXICITÉ AIGUE** : La toxicité aiguë de ce produit (mélange) n'a pas été testée. Voir les effets aigus sur la santé aux points 2 et 3.

**TOXICITÉ CHRONIQUE** : La toxicité chronique de ce produit (mélange) n'a pas été testée. Voir les effets chroniques sur la santé aux points 2 et 3.

**ORGANE(S) CIBLE(S)** : La peau

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Le risque de ce matériau sur l'environnement est limité par sa forme. Aucune donnée écologique spécifique n'est disponible. Ne pas déverser dans des canalisations ou dans les égouts. Éviter toute contamination du sol.

**ÉCOTOXICITÉ** : Inconnue

**MOBILITÉ** : Inconnue

**PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ** : Inconnues

**POTENTIEL DE BIOACCUMULATION** : Inconnu

**AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES** : Inconnus

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Les déchets peuvent généralement être éliminés dans une décharge désignée, sauf indication contraire par les réglementations locales ou nationales. TCR Prepreg ne rentre pas dans les matières énumérées en tant que dangereux "spécial" déchets en conformité avec la réglementation européenne des déchets spéciaux 1966 n° 972 annexe 2 partie 1. Si en vertu des règlements locaux ou nationaux préimprégnés TCR sont définis comme des déchets dangereux, ils peuvent être éliminés par incinération dans une installation fermée contrôlée pour empêcher la production de fibres en suspension.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TCR™ Prepreg ne répond à aucune définition des classes 1-9 du Ministère des transports (Department of Transportation, DOT) des États-Unis, de l'ORM-D et des matériaux à température élevée. C'est pourquoi, ce matériau n'est pas régulé par les Règlements sur les Matières dangereuses du US DOT.

**TRANSPORT ROUTIER – ADR/RID (transfrontalier)** : Pas applicable

**TRANSPORT MARITIME – IMDG** : Pas applicable

**TRANSPORT AÉRIEN – ICAO-II ET LAITA CLASS** : Pas applicable

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**LETTRÉ D'IDENTIFICATION ET DÉSIGNATION DE DANGER DU PRODUIT** :

**PHRASES DE RISQUE** : R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.  
R41 Risque de lésions oculaires graves.  
R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

**PHRASES DE SÉCURITÉ** : S23 Ne pas respirer les vapeurs.  
S24 Éviter le contact avec la peau.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
**(91/155/CEE)**

Édition 2

Date de la dernière révision : 18 mai 2012

Page 4 de 4

---

S25 Éviter le contact avec les yeux.

**16. AUTRES INFORMATIONS**

À usage industriel. Pour autant que nous sachions, les informations reprises dans la présente fiche de données de sécurité sont correctes. Tous les produits chimiques peuvent présenter des dangers inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec précaution. Même si certains dangers sont décrits dans la présente fiche, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls dangers existants. La détermination finale de la conformité du produit chimique est la seule responsabilité de l'utilisateur. Les utilisateurs de tout produit chimique doivent s'assurer du fait que les conditions et les méthodes d'utilisation garantissent que le produit chimique est utilisé en toute sécurité.

AUCUNE REPRÉSENTATION OU GARANTIE, IMPLICITE OU EXPLICITE, DE QUALITÉ MARCHANDE À DES FINS PARTICULIÈRES OU DE TOUTE AUTRE NATURE N'EST DONNÉE PAR LA PRÉSENTE FICHE À L'ÉGARD DES INFORMATIONS QU'ELLE CONTIENT OU DU PRODUIT CHIMIQUE AUQUEL SE RÉFÈRENT CES INFORMATIONS.